

**Réunion de restitution - 16 mai 2022**

**Concertation relative à l'évolution de l'offre  
d'hébergement et d'accompagnement en Ile-de-France**

**- Stratégie et pistes d'actions -**

---

## Ordre du jour

- 1) Rappel du cadre de la concertation et présentation des objectifs de la réunion de restitution
- 2) Présentation de l'état des lieux francilien
- 3) Présentation des grands axes stratégiques issue de la concertation / échanges
- 4) Échanges sur les pistes d'actions détaillées, en deux séquences :
  - ✓ Accompagner l'évolution qualitative et quantitative de l'offre d'hébergement  
Avec un focus sur :
    - Qualité du parc : 1ers enseignements de l'appel à candidatures relatif à la reconstitution des places d'HU
    - Exemple d'une opération immobilière : Noisy par Soletdev
  - ✓ Soutenir les acteurs AHI dans leurs missions d'accompagnement des personnes  
Avec un focus sur :
    - Les bonnes pratiques de partenariat local en matière d'accès à l'emploi
- 5) Conclusions

## Cadre de la concertation et objectifs de la réunion

Concertation menée dans le cadre de l'**instruction du 26 mai 2021** (transformation de l'offre, fin de la gestion saisonnière du parc, cadre budgétaire maîtrisé)

**Périmètre** : dispositifs d'hébergement et d'accompagnement des publics financés par le **BOP 177**

Complète d'autres démarches en cours, notamment :

- la feuille de route SIAO, dans la suite du rapport de l'IGAS
- la feuille de route Logement d'abord.

3 temps au 1<sup>er</sup> sem 2022 : **contributions écrites** (19/01 – 17/02) + **séminaire** (16/03) + **restitution** (16/05)

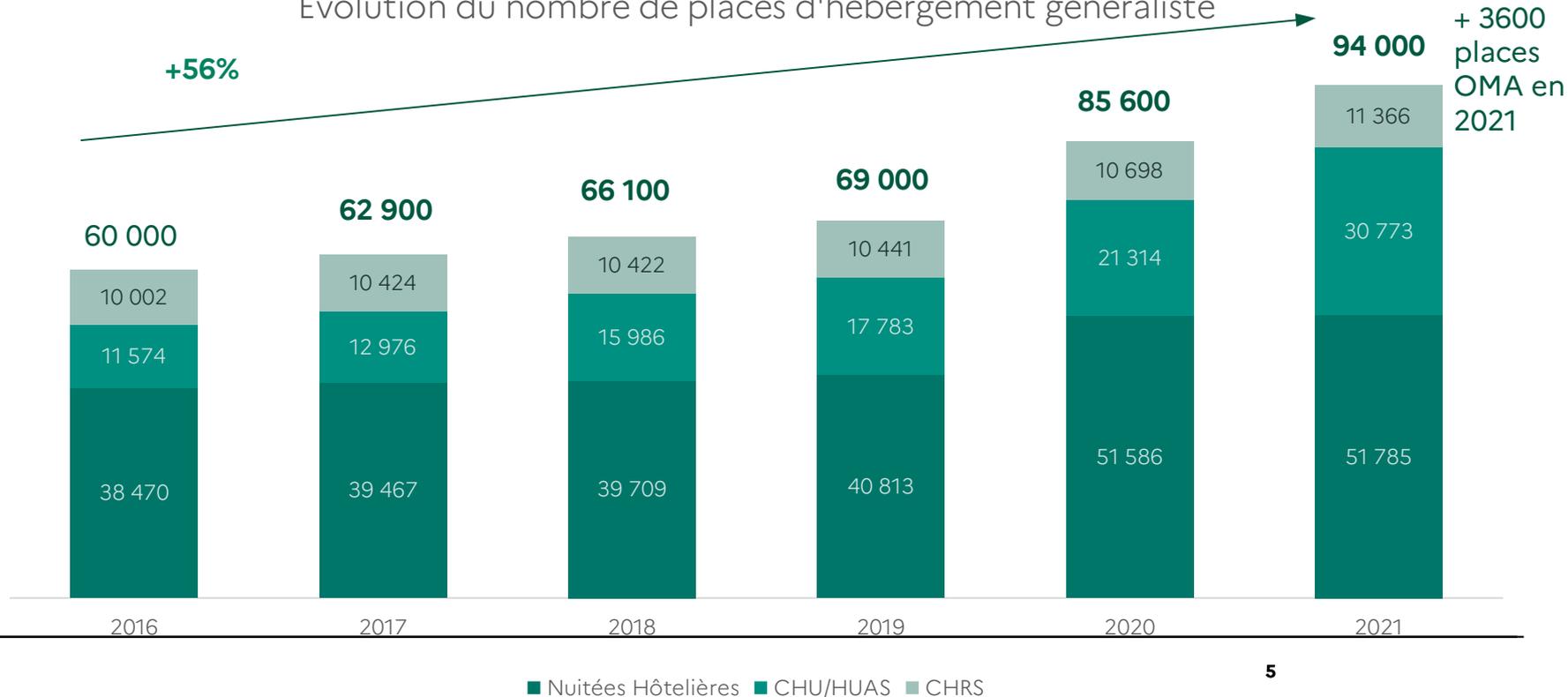
avec les acteurs du secteur AHI, de l'accès au logement, du SPE et de l'IAE, l'État (heb logement insertion emploi santé), les collectivités territoriales

**Objet de la réunion de restitution** : **échanger sur les orientations stratégiques** élaborées sur la base des travaux de concertation (*il s'agit de dépasser la synthèse des contributions et des GT du séminaire, en proposant directement des pistes d'actions nourries par ces travaux*)

# État des lieux

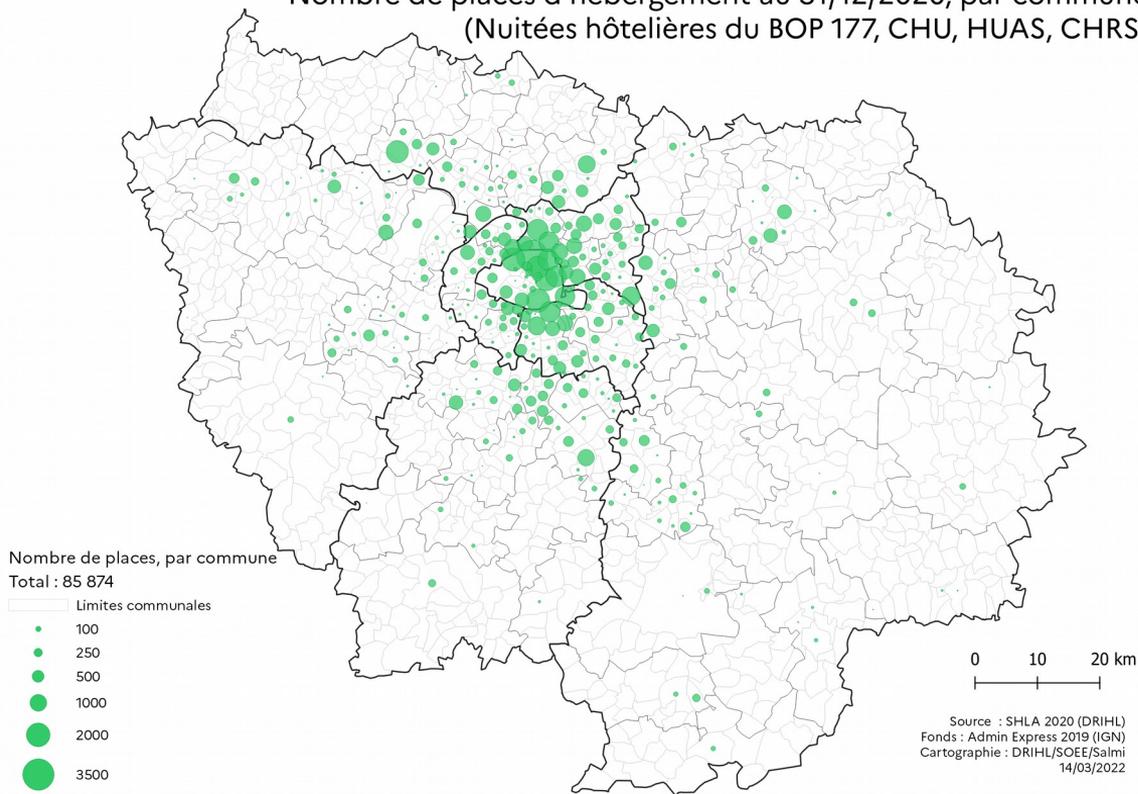
# Près de 94 000 places d'hébergement généraliste pérennes ouvertes en Île-de-France fin 2021

Evolution du nombre de places d'hébergement généraliste



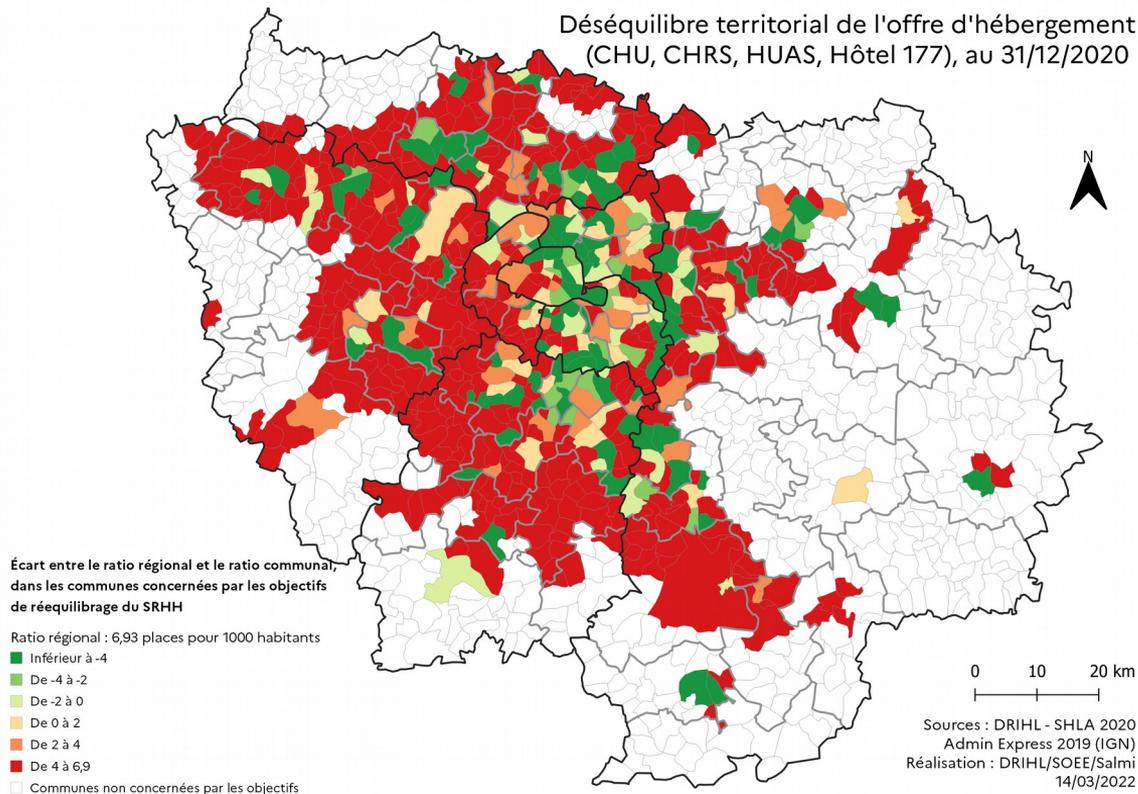
# Des efforts inégalement répartis sur l'ensemble du territoire francilien

Nombre de places d'hébergement au 31/12/2020, par commune  
(Nuitées hôtelières du BOP 177, CHU, HUAS, CHRS)



# Des efforts inégalement répartis sur l'ensemble du territoire francilien

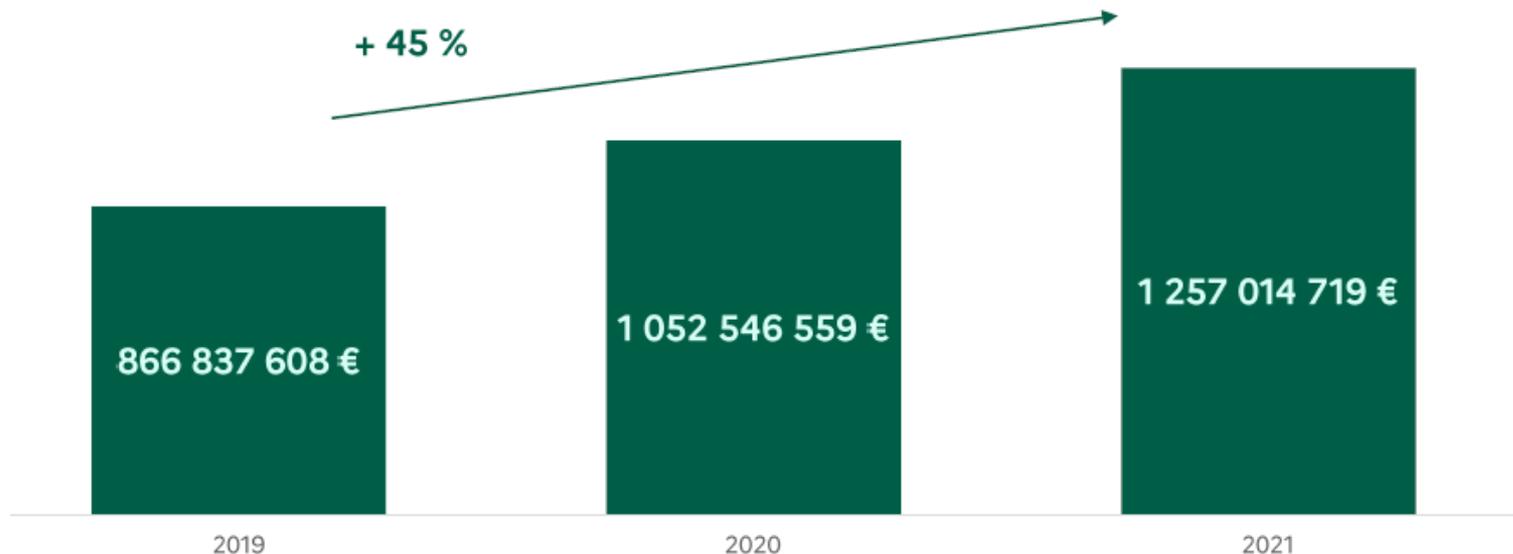
Déséquilibre territorial de l'offre d'hébergement  
(CHU, CHRS, HUAS, Hôtel 177), au 31/12/2020



Les communes en rouge sont les communes déficitaires en places d'hébergement au regard du ratio régional (6,3 places d'hébergement pour 1000 habitants)

## Près d'1,3 Milliards d'euros alloués aux dépenses d'hébergement généraliste et de veille sociale en 2021

Evolution du montant des dépenses liées au BOP 177  
en Ile-de-France



# Un besoin d'adapter les réponses au public

## Des demandes non-pourvues très concentrées sur certains territoires

- Selon l'Enquête de Veille Sociale du 8 mars 2022 (SIAO pour DRIHL), 1272 personnes dont la demande faite au 115 n'a pas pu être pourvue pour l'ensemble de la région Ile-de-France, dont plus de 80 % dans 3 départements (47 % à Paris, 24 % en Seine-Saint-Denis et 12 % dans le Val-d'Oise). Près de la moitié de ces personnes étaient des familles avec enfants.

## Un nombre toujours important de personnes sans-abri, souvent en situation de non-recours

- En 2021 : 2 829 personnes décomptées à la rue à Paris (Nuit de la Solidarité, 25 mars 2021), et au moins 767 personnes à la rue en région IDF (hors Paris) (Nuit des Maraudeurs, 29 juin 2021)
- En très grande majorité des hommes isolés (environ 80-85%)
- Souvent en situation de non-recours : 69 % déclarent n'avoir jamais appelé le 115 ou avoir renoncé à l'appeler. Causes du renoncement : absence de réponse au téléphone, absence de proposition d'hébergement, inadaptation de la solution proposée (hébergement collectif, à la nuitée, trop éloigné, sentiment d'insécurité, etc.)

# Les profils des personnes hébergées à l'hôtel

## Une majorité de familles avec enfants

- Les personnes en famille représentaient 93 % des hébergés à l'hôtel en 2019, dont la moitié sont des enfants (Enquête Profil Hôtel, DRIHL)
- Au sein des ménages accompagnés par les PASH au 31 décembre 2021, près d'une personne sur deux est mineure, et un mineur sur trois est un enfant de moins de 3 ans

## Une part importante de personnes à droits incomplets

- On estime, selon les différentes enquêtes, qu'entre 25 % et 50 % des personnes hébergées à l'hôtel sont à droits incomplets (Enquête Profil Hôtel, DRIHL, Reporting des PASH)

## Des ressources financières limitées

- En 2019, selon l'enquête « Profil Hôtel » près d'un ménage sur trois à l'hôtel déclare ne disposer d'aucune ressource
- Au 31 décembre 2021, c'est plus de la moitié des ménages accompagnés par les PASH (55 %) qui déclarent ne disposer d'aucune ressource financière

# Un besoin d'accompagnement social renforcé en structure pour améliorer la fluidité vers le logement

## Un accès au logement des personnes hébergées en progression mais encore très limité

- 5 % des attributions de logements sociaux en 2020 faites au profit de ménages sortant d'hébergement, alors qu'ils représentent 1,4 % des ménages demandeurs. C'est une proportion en hausse sur les trois dernières années (3% des attributions en 2018, 4 % en 2019)
- 81 % de ces attributaires étaient des ménages reconnus prioritaires
- 4 % des attributions de logements sociaux en 2020 faites au profit de ménages en situation précaire (logé en camping, caravaning, habitat mobile, occupant sans titre, sans abri ou dans un abri de fortune)

## Un fort besoin en accompagnement social pour favoriser la fluidité

- 78 % des ménages hébergés en CHU/CHRS au 31 décembre 2020 avaient une demande de logement social active ; seuls 29 % disposaient d'une labellisation prioritaire dans SYPLO
- Parmi les ménages sortis de CHU ou CHRS en 2020, 43 % sont sortis vers un logement de droit commun (35 % pour les CHU, 53 % pour les CHRS). 14 % des ménages sortis de CHU/CHRS sont allés vers un logement adapté (Enquête qualité DRIHL)
- Parmi les 2700 ménages accompagnés par les PASH sortis de l'hôtel en 2021 : 24 % sont sortis vers un dispositif Solibail, 15% vers du logement de droit commun, 14 % vers un CHU et 8 % vers un CHRS

## Présentation des axes stratégiques issus de la concertation

## Deux grands axes stratégiques issus de la concertation se distinguent

### 1/ accompagner l'évolution qualitative de l'offre d'hébergement en termes de prestations proposées et de bâtis, en tenant compte des contraintes existantes, en particulier budgétaires



- reconfigurer l'offre d'hébergement généraliste
- améliorer la qualité de l'offre existante
- renforcer les moyens de pilotage du parc d'hébergement généraliste pour élaborer une programmation pluri annuelle

### 2/ soutenir les acteurs du secteur AHI dans leurs missions d'accompagnement des personnes



- conforter l'accompagnement global, en particulier par la possibilité d'avoir recours à des expertises
- faciliter le recours au droit commun, en travaillant en particulier le volet « accès à l'emploi »
- consolider les processus d'accès au logement

## Séquence 1 : Accompagner l'évolution qualitative et quantitative de l'offre d'hébergement

# Focus : Retour sur l'appel à candidatures pour la reconstitution de places d'hébergement d'urgence

AAC régional lancé le 15 décembre 2021 pour identifier des projets de créations de places d'HU en reconstitution des capacités amenées à fermer en 2022

## Bilan quantitatif et qualitatif

Moins d'1/3 des projets retenus : 13 000 places déposées, 3 600 retenues dans les 8 départements pour 4 SIAO  
→ Motifs de refus : projets sur des sites hôteliers déjà occupés, projets en diffus proposés dans le parc social, coût/qualité des projets non satisfaisants, implantation problématique

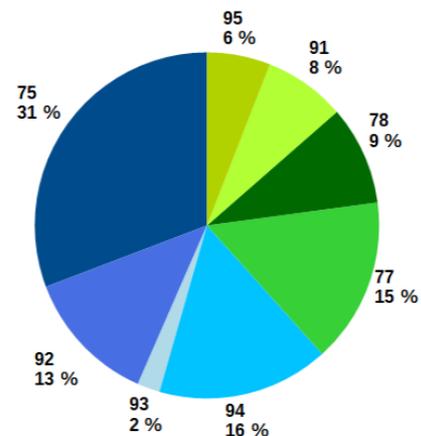
33 % des places en diffus (délais de captation)

## Enseignements relatifs au processus d'AAC

Retour positif des opérateurs sur les attendus énoncés pour un CHU dans l'AAC

- x Harmonisation des informations fournies par les opérateurs
- x Grille d'instruction partagée pouvant aboutir à l'élaboration d'un cahier des charge
- x Pilotage régional et interdépartemental du processus de reconstitution des places
- x Définition d'objectifs départementaux

Places validées par département d'implantation



# Accompagner l'évolution qualitative de l'offre d'hébergement

## Orientation 1 : Reconfigurer l'offre d'hébergement généraliste

Maintenir la capacité du parc d'hébergement (AAC pour reconstitution)

Conserver la vocation du logement social pour l'accès au logement pérenne et non pour l'hébergement

Évaluer l'opportunité de transformer du parc d'hébergement actuellement implanté dans du parc social en logement avec un accompagnement social adapté aux besoins des personnes (AVDL/AVDL+)

Diminuer le recours aux nuitées hôtelières au profit de places d'hébergement plus qualitatives : soit par la création de nouveaux sites soit en faisant évoluer les sites occupés par DELTA cf code de bonnes conduites

Développer la transformation de places déclarées en places autorisées

# Accompagner l'évolution qualitative de l'offre d'hébergement

## **Orientation 2 : Améliorer la qualité de l'offre existante**

Garantir une équité en matière de prise en charge :

- niveau de qualité minimal attendu en matière de prestations s'appliquant à toute création de structure
- socle commun de règles d'orientation vers un hébergement (feuille de route SIAO),

Identifier les besoins et les leviers pour mobiliser des crédits d'aide à l'investissement

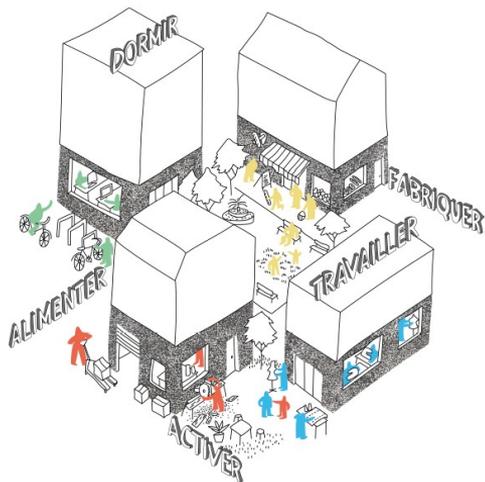
Accompagner les organismes gestionnaires pour améliorer l'offre en matière immobilière : solutions pour identifier des opportunités, appui au montage d'opérations au profit de l'ensemble des organismes gestionnaires : ex : la clé solidaire, Soletdev

## **Orientation 3 : Renforcer les moyens de pilotage du parc d'hébergement généraliste des services de l'État pour élaborer une programmation pluri annuelle**

Améliorer la connaissance du parc, disposer de points de repères comparables pour chaque dispositif d'hébergement, développer la programmation dans le cadre des CPOM

## Focus : exemple d'une opération immobilière innovante

**DRIHL -  
Soletdev**



Temps d'échanges avec la salle



## Séquence 2 : Soutenir les acteurs du secteur AHI dans leurs missions d'accompagnement des personnes

## Soutenir les acteurs du secteur dans leur mission d'accompagnement

- **attendus de l'accompagnement** : s'assurer que l'ensemble des besoins du ménage sont couverts, avec pour objectif la recherche de l'autonomie dans ses dimensions, dynamique de sortie des dispositifs AHI
  - **accompagnement mis en place dans une logique de complémentarité des interventions** (référént et un ensemble d'intervenants, internes ou externes à l'association). **Recours au droit commun = la priorité à chaque fois que c'est possible.**
  - **nécessite pour les travailleurs sociaux de connaître de nombreux dispositifs et les organisations/solutions déployées sur leur territoire d'intervention**
- => comment renforcer les missions d'accompagnement ?** Modalités évoquées dans le cadre de la concertation :
- mise en place de mesures d'accompagnement dédiées (ex accès à la santé, mesures Ségur et renfort en santé mentale présentés par l'ARS lors du séminaire)
  - appui sur certains sujets complexes, nécessitant une expertise spécifique
  - consolider les processus d'accès au logement et d'accès à l'emploi, facteurs clés de l'insertion.

**→ enjeux de la collaboration DRIHL/DRIEETS dans le domaine de l'emploi**

# Soutenir les acteurs du secteur dans leur mission d'accompagnement

## 1/ Conforter l'accompagnement global

- Orientation 1 : étudier la possibilité de recourir à des « personnes ressources », sur les volets santé-perte d'autonomie, droit des étrangers, accès à l'emploi, accès au logement
  - ✓ définir les missions socles attendues des personnes ressources / objectif : faciliter autant que possible le recours au droit commun = veille + animation de réseau, formation, voire conseils sur situation complexe
  - ✓ réaliser un état des lieux de l'existant et évaluer les besoins / déterminer les organisations pertinentes
- Orientation 2 : permettre le suivi des ménages par le même travailleur social référent sur tout ou partie du parcours résidentiel
  - ✓ permettre un tel mode de fonctionnement aux opérateurs gérant plusieurs dispositifs / conditions : transparence pour les financeurs – ex d'ESPERER 95
  - ✓ accompagnement des acteurs AHI pourra être envisagé si un besoin important était confirmé

## Soutenir les acteurs du secteur dans leur mission d'accompagnement

### 2/ Améliorer le recours au droit commun : Plan d'actions DRIHL/DRIEETS pour favoriser l'accès à l'emploi des personnes hébergées

#### A – Orientations sous le pilotage des services de l'État

- Orientation 1 : Institutionnaliser et améliorer une gouvernance partagée entre les réseaux DRIHL DRIEETS
  - ✓Volet IAE : association DRIHL dans instances de gouvernance IAE et dans GT stratégie régionale IAE
  - ✓Volet SIAO : association DRIEETS dans GT FDR SIAO et pilotage SIAO
  - ✓Volet SPIE : selon enjeux locaux, envisager intégration UD DRIHL et acteurs AHI dans instances gouvernances
- Orientation 2 : Valoriser, adapter et créer des outils dédiés
  - ✓Organisation de formations à la plateforme de l'inclusion IAE dédiées aux acteurs AHI
  - ✓Diffusion des offres de formations des SIAO sur les modalités d'accès à l'hébergement/logement aux acteurs du SPE
  - ✓Encourager des objectifs de sélection de publics AHI dans les documents cadres IAE
  - ✓Contractualiser des objectifs sur l'accès à l'emploi et à l'IAE dans les CPOM AHI

## Soutenir les acteurs du secteur dans leur mission d'accompagnement

**2/ Améliorer le recours au droit commun : Plan d'actions DRIHL/DRIEETS pour favoriser l'accès à l'emploi des personnes hébergées**

### **B – Orientations sous le pilotage des fédérations**

- ✓Centraliser et diffuser aux acteurs AHI les outils et les offres existants pour l'orientation des publics AHI vers des dispositifs emploi et d'IAE
- ✓Centraliser et diffuser les prestations IAE franciliennes existantes pour répondre aux besoins des acteurs AHI (alimentation, blanchisserie, nettoyage)

### **C – Orientations sous le pilotage des acteurs AHI, SPE, IAE**

- ✓Actions d'inter-connaissance entre les acteurs
- ✓Actions de décloisonnement entre les pôles AHI et IAE d'une même structure
- ✓Actions de partenariats institutionnels et ou opérationnels entre les acteurs AHI et le droit commun => *l'exemple du partenariat entre l'association Agir pour la Réinsertion Sociale 95 et le Conseil Départemental 95 pour l'accompagnement vers l'emploi des allocataires du RSA hébergés (contact : geraldine.blin@ars95.fr)*

## Soutenir les acteurs du secteur dans leur mission d'accompagnement

### 3/ Consolider les processus d'accès au logement

• ***Orientation 1 : Renforcer le rôle des structures d'hébergement ou d'accompagnement à l'hôtel concernant l'accès au logement***

- ✓ Disposer d'une évaluation sociale actualisée pour chaque ménage
- ✓ Accompagner les ménages dans un projet réaliste au regard de leur situation et du contexte francilien (accès au logement social ou IML, élargissement des secteurs demandés...)
- ✓ S'assurer qu'une demande de logement social a bien été faite et actualisée (pièces)
- ✓ Repérer les ménages prêts au logement (enjeu = labellisation) en précisant ceux qui nécessiteront un appui spécifique

• ***Orientation 2 : Renforcer le rôle pivot des SIAO en matière d'accès au logement***

- ✓ S'assurer que chaque SIAO dispose d'un référent « accès au logement » (= « personne ressource »)
- ✓ Mettre en œuvre une labellisation réactive et harmonisée (critères)
- ✓ Faire lien avec les BAL pour les ménages relevant de l'accès au logement pérenne (notamment situations qui n'avancent pas)
- ✓ Déterminer les modalités d'organisation SIAO/OG pour améliorer la qualité des DLS/augmenter labellisation SYPLO à partir d'une analyse partagée de l'existant
- ✓ Prévoir des temps d'information et d'échange DRIHL/référents SIAO

## Soutenir les acteurs du secteur dans leur mission d'accompagnement

### 2/ Consolider les processus d'accès au logement

• ***Orientation 3 : S'appuyer sur la complémentarité des dispositifs, notamment pour les ménages les plus fragiles***

- ✓ Soutenir dans l'animation territoriale la complémentarité des dispositifs AVDL/ASLL
- ✓ Expérimenter la mobilisation de mesures AVDL pour des personnes hébergées en situation de grande fragilité dans une perspective d'accès au logement (principe : pas d'AVL pour les ménages hébergés ou à l'hôtel)
- ✓ Cibler l'utilisation des dispositifs d'intermédiation locative et plus largement l'utilisation du logement adapté
- ✓ Favoriser la coordination entre acteurs-clé sur les situations complexes

✓  
• ***Orientation 4 : Doter les professionnels d'un socle de connaissances sur l'accès au logement (théorique/pratique), régulièrement actualisé, et repérer les personnes ressources***

- ✓ Développer les formations sur les circuits et incontournables pour l'accès au logement (dont formation régionale ad hoc)
- ✓ Mettre à disposition des outils concrets mobilisables facilement (tutos, vidéos)
- ✓ Rappeler les modalités d'accès aux outils existants (SNE et SYPLO) et leur bonne utilisation
- ✓ Repérer les personnes ressources (référénts logement SIAO notamment, avec le soutien des UD/DDETS)

Temps d'échanges avec la salle



## Conclusions